

AKAMAI TERMS & CONDITIONS	LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'AKAMAI
THE AKAMAI TERMS & CONDITIONS (the "Agreement") is entered into by Akamai Technologies, Inc. ("ATI") and/or the applicable Akamai Affiliate contracting-entity specified in a Transaction Document (ATI and/or such Affiliate shall be referred to herein as, "Akamai") and Akamai customers accessing and using Akamai's Services, including Consumer Customers within the meaning of Section 20 hereof ("Customer"), and is effective contemporaneously with any active Transaction Document. Akamai and Customer are each a "Party" and collectively, the "Parties."	LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'AKAMAI (le « Contrat ») sont conclues entre Akamai Technologies, Inc. (« ATI ») et/ou la Société Affiliée d'Akamai contractante applicable indiquée dans un Document Contractuel (ATI et/ou ladite Société Affiliée étant désignées aux présentes par « Akamai ») et les clients d'Akamai qui accèdent aux Services d'Akamai et les utilisent, y compris les Clients Consommateurs au sens de la Section 20 des présentes (« Client »), et prennent effet concomitamment à tout Document Contractuel en vigueur. Akamai et le Client sont chacun une « Partie » et, collectivement, les « Parties ».
WHEREAS, Customer is placing an order for certain Akamai Services either directly with Akamai or through an approved, duly-authorized Akamai reseller, distributor, or online application store or marketplace (each, a "Partner") pursuant to a Transaction Document;	CONSIDÉRANT QUE le Client passe une commande pour certains Services Akamai, soit directement auprès d'Akamai, soit par l'intermédiaire d'un revendeur, distributeur, magasin d'applications en ligne ou place de marché en ligne approuvé et dûment autorisé par Akamai (chacun, un « Partenaire »), conformément à un Document Contractuel ;
WHEREAS, Akamai is providing Services to Customer as a platform service provider or licensor; and	CONSIDÉRANT QUE Akamai fournit des Services au Client en qualité de fournisseur de services de plateforme ou de concédant de licence ; et
WHEREAS, BY DOWNLOADING, INSTALLING, REGISTERING, ACCESSING, EVALUATING OR OTHERWISE USING AKAMAI'S SERVICES DIRECTLY OR THROUGH A PARTNER, CUSTOMER ACKNOWLEDGES AND AGREES THAT IT IS BOUND TO THIS AGREEMENT. IF CUSTOMER DOES NOT ACCEPT ALL OF THE TERMS OF THIS AGREEMENT, CUSTOMER MUST IMMEDIATELY CEASE USING OR ACCESSING THE RELEVANT AKAMAI SERVICE. CONTINUED USE OF OR ACCESS TO THE RELEVANT AKAMAI SERVICE SHALL CONSTITUTE CUSTOMER'S ACCEPTANCE OF ALL SUCH TERMS, INCLUDING THE APPLICABLE TERMS SET FORTH IN THE SERVICES PAGE.	CONSIDÉRANT QUE, EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT, S'INSCRIVANT, ACCÉDANT, ÉVALUANT OU UTILISANT DE TOUTE AUTRE MANIÈRE LES SERVICES D'AKAMAI, DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN PARTENAIRE, LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT. SI LE CLIENT N'ACCEPTE PAS L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, IL DOIT CESSER IMMÉDIATEMENT D'UTILISER LE SERVICE AKAMAI CONCERNÉ OU D'Y ACCÉDER. LA POURSUITE DE L'UTILISATION DU SERVICE AKAMAI CONCERNÉ OU DE L'ACCÈS À CELUI-CI VAUDRA ACCEPTATION PAR LE CLIENT DE L'ENSEMBLE DE CES CONDITIONS, Y COMPRIS LES CONDITIONS APPLICABLES ÉNONCÉES SUR LA PAGE DES SERVICES.
NOW, THEREFORE, in consideration of the mutual representations, warranties, covenants and promises contained herein, the receipt and sufficiency of which is hereby agreed and acknowledged, the Parties agree as follows:	EN CONSÉQUENCE, en contrepartie des déclarations, garanties, engagements et promesses réciproques contenus aux présentes, dont la réception et le caractère suffisant sont par les présentes reconnus et acceptés, les Parties conviennent de ce qui suit :
1. Definitions	1. Définitions
"Affiliate" means any entity controlling or controlled by or under common control with a Party, where "control" is defined as the ownership of more than 50% of the equity or other voting interests of such entity.	« Société Affiliée » désigne toute entité qui contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie ou est sous contrôle commun avec une Partie, le « contrôle » étant défini comme la détention de plus de 50 % du capital social ou des autres droits de vote de cette entité.
"Akamai Switzerland" means Akamai Technologies International AG.	« Akamai Suisse » désigne Akamai Technologies International AG.
"Applicable Law" means all laws, statutes, ordinances, regulations, rules, codes, and binding orders, judgments, decrees, or directives of any governmental authority with jurisdiction over a Party or the subject matter of this Agreement, that apply to the provision, access to, or use of	« Loi Applicable » désigne l'ensemble des lois, textes législatifs, ordonnances, règlements, règles, codes et ordres, jugements, décrets ou directives contraignants de toute autorité gouvernementale compétente à l'égard d'une Partie ou de l'objet du présent Contrat, qui s'appliquent à la

the Services, in each case as enacted, amended, or in force from time to time.	fourniture des Services, à l'accès à ceux-ci ou à leur utilisation, dans chaque cas tels qu'ils sont promulgués, modifiés ou en vigueur de temps à autre.
"AUP" means the then-current version of Akamai's acceptable use policy located at: www.akamai.com/html/policies/index.html , which is hereby incorporated by reference and expressly made a part of this Agreement.	« PUA » désigne la version alors en vigueur de la politique d'utilisation acceptable d'Akamai située à l'adresse : www.akamai.com/html/policies/index.html , laquelle est par les présentes incorporée par référence et fait expressément partie du présent Contrat.
"Billing Effective Date" means the date set forth in a Transaction Document as the "Billing Effective Date," or if no such date is specified, the date on which Akamai makes the Services available to Customer for use.	« Date de Prise d'Effet de la Facturation » désigne la date indiquée dans un Document Contractuel comme la « Date de Prise d'Effet de la Facturation » ou, si aucune date n'est indiquée, la date à laquelle Akamai met les Services à la disposition du Client pour utilisation.
"Compute Services" means the Akamai cloud computing services described on the Services Page.	« Services de Calcul » désigne les services cloud d'Akamai décrits sur la Page des Services.
"Customer Content" means all content and applications, including any third-party content or applications, provided to Akamai in connection with Customer's access to or use of the Services.	« Contenu Client » désigne l'ensemble du contenu et des applications, y compris tout contenu ou application de tiers, fournis à Akamai dans le cadre de l'accès du Client aux Services ou de l'utilisation des Services par le Client.
"Delivery Services" means the Akamai content delivery, performance optimization, media delivery, edge acceleration, and related services described on the Services Page.	« Services de Livraison » désigne les services d'Akamai de livraison de contenu, d'optimisation des performances, de livraison de médias, d'accélération en périphérie et les services connexes décrits sur la Page des Services.
"Direct Order" means an order placed by Customer directly with Akamai.	« Commande Directe » désigne une commande passée par le Client directement auprès d'Akamai.
"Non-North America Services" means any Delivery Services provided outside of North America.	« Services Hors Amérique du Nord » désigne tout Service de Livraison fourni en dehors de l'Amérique du Nord.
"North America" means Alaska, Canada, the continental United States, and Hawaii.	« Amérique du Nord » désigne l'Alaska, le Canada, les États-Unis continentaux et Hawaï.
"North America Services" means any Delivery Services provided in North America.	« Services d'Amérique du Nord » désigne tout Service de Livraison fourni en Amérique du Nord.
"Partner Order" means an order placed by Partner with Akamai on behalf of Customer.	« Commande Partenaire » désigne une commande passée par un Partenaire auprès d'Akamai pour le compte du Client.
"Partner Services" means services or products provided by Partner to Customer in connection with the Akamai Services.	« Services du Partenaire » désigne les services ou produits fournis par le Partenaire au Client en lien avec les Services Akamai.
"Professional Services" means implementation, configuration, deployment, integration, consulting, training, or other professional or support services provided by or on behalf of Akamai, as may be set forth in a Transaction Document.	« Services Professionnels » désigne les services de mise en œuvre, de configuration, de déploiement, d'intégration, de conseil, de formation ou autres services professionnels ou d'assistance fournis par Akamai ou pour son compte, tels qu'ils peuvent être énoncés dans un Document Contractuel.
"Security Services" means the Akamai security, protection, detection, mitigation, and related cybersecurity Software and related services described on the Services Page, including services designed to protect applications, APIs, networks, and data.	« Services de Sécurité » désigne le Logiciel et les services connexes de sécurité, protection, détection, atténuation et cybersécurité d'Akamai décrits sur la Page des Services, y compris les services conçus pour protéger les applications, APIs, réseaux et données.
"Services" means, collectively, the Delivery Services, Security Services, Compute Services, Professional Services, and Software ordered pursuant to one or more applicable Transaction Documents and provided under this Agreement, as further described on the Services Page. Notwithstanding the foregoing, Services do not include Partner Services.	« Services » désigne, collectivement, les Services de Livraison, les Services de Sécurité, les Services de Calcul, les Services Professionnels et le Logiciel commandés conformément à un ou plusieurs Documents Contractuels applicables et fournis en vertu du présent Contrat, tels qu'ils sont décrits plus amplement sur la Page des Services.

	Nonobstant ce qui précède, les Services n'incluent pas les Services du Partenaire.
“Services Page” means the then-current Akamai service descriptions, service-specific terms, billing methodologies, usage requirements, and related license provisions applicable to the Services, available at: www.akamai.com/service , and incorporated herein by reference and expressly made a part of this Agreement.	« Page des Services » désigne les descriptions de services, conditions propres aux services, méthodologies de facturation, exigences d'utilisation et dispositions de licence connexes d'Akamai alors en vigueur et applicables aux Services, disponibles à l'adresse : www.akamai.com/service , et incorporées aux présentes par référence et faisant expressément partie du présent Contrat.
“Software” means Akamai proprietary software, code, tools, agents, SDKs, or other software components made available for download, or accessed on a hosted or embedded basis, and licensed (not sold) under this Agreement.	« Logiciel » désigne les logiciels, codes, outils, agents, SDKs ou autres composants logiciels propriétaires d'Akamai mis à disposition pour téléchargement, ou accessibles sur une base hébergée ou intégrée, et concédés sous licence (et non vendus) en vertu du présent Contrat.
“Transaction Documents” means Direct Orders or Partner Orders, as applicable, evidenced by one or more written purchasing or transaction documents, including order forms, quotes, statements of work, or similar instruments that identify the Akamai Services to be provided under this Agreement and set forth any applicable commercial or supplemental terms.	« Documents Contractuels » désigne les Commandes Directes ou les Commandes Partenaire, selon le cas, constatées par un ou plusieurs documents écrits d'achat ou de transaction, y compris des bons de commande, devis, cahiers des charges ou instruments similaires identifiant les Services Akamai devant être fournis en vertu du présent Contrat et énonçant toute condition commerciale ou supplémentaire applicable.
Other capitalized terms used in this Agreement and not defined in this Section 1 shall have the meanings ascribed to them below. Further, as used in this Agreement, the word “including” means “including, without limitation.”	Les autres termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent Contrat et non définis à la présente Section 1 auront le sens qui leur est attribué ci-après. En outre, tel qu'il est utilisé dans le présent Contrat, le terme « y compris » signifie « y compris, sans limitation ».
2. Services	2. Services
2.1 Grant of Rights; Conditions. Subject to timely payment of all of the fees specified in the applicable Transaction Document and Customer's ongoing compliance with the Agreement, Akamai grants to Customer a limited, non-exclusive, non-transferable (except as expressly permitted under the Agreement), revocable right during the Term of a Transaction Document to access and use the Services, and to permit users to access and use the Services, solely for Customer's internal business purposes. No rights are granted except as expressly stated in the Agreement and the applicable Transaction Documents.	2.1 Octroi de Droits ; Conditions. Sous réserve du paiement ponctuel de l'ensemble des frais indiqués dans le Document Contractuel applicable et du respect continu du Contrat par le Client, Akamai accorde au Client, pendant la Durée d'un Document Contractuel, un droit limité, non exclusif, non transférable (sauf dans la mesure expressément autorisée par le Contrat) et révoquant d'accéder aux Services et de les utiliser, et de permettre aux utilisateurs d'accéder aux Services et de les utiliser, uniquement aux fins commerciales internes du Client. Aucun droit n'est accordé, sauf ceux expressément énoncés dans le Contrat et les Documents Contractuels applicables.
2.2 Ordering; Transaction Documents. Customer and its Affiliates may order Services by executing Transaction Documents. Each Transaction Document will specify the Services, fees, Term, and any use-specific terms. Customer is responsible for all obligations under each Transaction Document executed by Customer or its Affiliates.	2.2 Commandes ; Documents Contractuels. Le Client et ses Sociétés Affiliées peuvent commander des Services en signant des Documents Contractuels. Chaque Document Contractuel précisera les Services, les frais, la Durée et toute condition propre à l'utilisation. Le Client est responsable de toutes les obligations au titre de chaque Document Contractuel signé par le Client ou ses Sociétés Affiliées.
2.3 License to Software Components. Akamai Services that include a licensed-Software component are subject to the license provisions set forth in the Services Page. To the extent any license agreement contains terms that conflict with the terms of this Agreement, such conflicting terms shall be of no force or effect.	2.3 Licence des Composants Logiciels. Les Services Akamai qui incluent un composant logiciel concédé sous licence sont soumis aux dispositions de licence énoncées sur la Page des Services. Dans la mesure où un quelconque contrat de licence contient des conditions incompatibles avec celles du présent Contrat, ces conditions incompatibles seront dépourvues de tout effet.
2.4 Order of Precedence. If there is a conflict among the terms of the Transaction Documents, the body of this Agreement, and the Services Page, the order of precedence will be: (a) the Transaction Document (solely with respect to the Services and transactions covered thereby), then (b) the body of this	2.4 Ordre de Priorité. En cas de conflit entre les conditions des Documents Contractuels, le corps du présent Contrat et la Page des Services, l'ordre de priorité sera le suivant : (a) le Document Contractuel (uniquement en ce qui concerne les Services et transactions qu'il couvre), puis (b) le corps du

Agreement, then (c) the AUP, then (d) the DPA, and then (e) the Services Page.	présent Contrat, puis (c) la PUA, puis (d) le DPA, et enfin (e) la Page des Services.
2.5 Customer Responsibilities. Customer is responsible for: (a) obtaining and maintaining all necessary rights, consents, and permissions to provide Customer Content and to enable Akamai's provision of the Services; (b) the accuracy, quality, and legality of Customer Content; (c) configuring the Services and enforcing access controls consistent with the Services Page; (d) maintaining the security of Customer's accounts, credentials, and Customer systems; and (e) use of the Services by Customer, its Affiliates, users, and third parties who access the Services via Customer's accounts or Customer systems. Akamai has no responsibility for delays, failures, or non-performance to the extent caused by Customer systems, Customer's third-party technologies, or other non-Akamai products or services.	2.5 Responsabilités du Client. Le Client est responsable : (a) de l'obtention et du maintien de tous les droits, consentements et autorisations nécessaires pour fournir le Contenu Client et permettre la fourniture des Services par Akamai ; (b) de l'exactitude, de la qualité et de la licéité du Contenu Client ; (c) de la configuration des Services et de l'application des contrôles d'accès conformément à la Page des Services ; (d) du maintien de la sécurité des comptes, identifiants et systèmes du Client ; et (e) de l'utilisation des Services par le Client, ses Sociétés Affiliées, ses utilisateurs et les tiers qui accèdent aux Services via les comptes ou systèmes du Client. Akamai n'assume aucune responsabilité pour les retards, défaillances ou inexécutions dans la mesure où ils sont causés par les systèmes du Client, les technologies de tiers du Client ou d'autres produits ou services ne provenant pas d'Akamai.
2.6 Modifications; Discontinuation. Akamai may modify the Services or the terms of the Services Page from time to time, provided such modifications do not materially degrade the core functionality of the applicable Service during the then-current Term of the applicable Transaction Document. If Akamai materially deprecates or discontinues a Service, Akamai will use commercially reasonable efforts to provide advance notice and, at Akamai's option, may: (a) provide a substantially equivalent replacement service; (b) allow the affected Service to continue for the remainder of the current Term of the applicable Transaction Document; or (c) permit Customer to terminate the applicable Transaction Document with no termination penalty. The foregoing constitutes Customer's sole and exclusive remedy for material deprecation or discontinuation of a Service.	2.6 Modifications ; Abandon. Akamai peut modifier les Services ou les conditions de la Page des Services de temps à autre, sous réserve que ces modifications ne dégradent pas de manière substantielle la fonctionnalité essentielle du Service applicable pendant la Durée alors en cours du Document Contractuel applicable. Si Akamai déprécie substantiellement ou abandonne un Service, Akamai déploiera des efforts commercialement raisonnables pour fournir un avis préalable et pourra, à son choix : (a) fournir un service de remplacement substantiellement équivalent ; (b) permettre la poursuite du Service concerné jusqu'à la fin de la Durée en cours du Document Contractuel applicable ; ou (c) permettre au Client de résilier le Document Contractuel applicable sans pénalité de résiliation. Ce qui précède constitue le seul et unique recours du Client en cas de dépréciation ou d'abandon substantiel d'un Service.
2.7 Suspension. Akamai may temporarily suspend the Services, in whole or in part, immediately upon notice if: (a) Customer is in material breach of the Agreement, including failure to pay undisputed fees when due; (b) Akamai reasonably determines that suspension is necessary to prevent or mitigate a material security risk; or (c) required by Applicable Law or governmental authority. Akamai will reinstate the Services promptly upon resolution of the issue giving rise to suspension. Suspension under Section 2.7(a) will not relieve Customer of its payment obligations.	2.7 Suspension. Akamai peut suspendre temporairement les Services, en tout ou partie, immédiatement sur avis si : (a) le Client commet un manquement substantiel au Contrat, y compris en cas de défaut de paiement de frais non contestés à leur échéance ; (b) Akamai détermine raisonnablement que la suspension est nécessaire pour prévenir ou atténuer un risque substantiel pour la sécurité ; ou (c) la Loi Applicable ou une autorité gouvernementale l'exige. Akamai rétablira les Services sans délai après résolution du problème ayant donné lieu à la suspension. La suspension en vertu de la Section 2.7(a) ne libérera pas le Client de ses obligations de paiement.
2.8 Third-Party Offerings. Certain Services may interoperate with or rely on Partner Services or other third-party products, services, data, or websites that are not provided by Akamai. Akamai does not control and is not responsible for third-party offerings and disclaims all liability arising from or related to such offerings.	2.8 Offres de Tiers. Certains Services peuvent interopérer avec des Services du Partenaire ou d'autres produits, services, données ou sites web de tiers qui ne sont pas fournis par Akamai, ou en dépendre. Akamai ne contrôle pas les offres de tiers et n'en est pas responsable, et décline toute responsabilité découlant de ces offres ou s'y rapportant.
2.9 Service Levels and Support. To the extent specified in a Transaction Document, Services Page, or the Akamai Control Center, Akamai will provide service levels and support for the Services. Service credits, if any, constitute liquidated damages and Customer's sole and exclusive remedy for Akamai's breach of any applicable service level or support obligation.	2.9 Niveaux de Service et Assistance. Dans la mesure indiquée dans un Document Contractuel, sur la Page des Services ou dans l'Akamai Control Center, Akamai fournira des niveaux de service et une assistance pour les Services. Les crédits de service, le cas échéant, constituent des indemnités forfaitaires et le seul et unique recours du Client en cas de manquement par Akamai à tout niveau de service ou obligation d'assistance applicable.
2.10 Beta, Evaluation, and Trial Services. Akamai or a Partner may make beta, evaluation, proof-of-concept, free trial, or	2.10 Services Bêta, d'Évaluation et d'Essai. Akamai ou un Partenaire peut mettre à la disposition du Client des versions

other pre-production or no-charge versions of the Services (collectively, “Trial Services”) available to Customer pursuant to a Transaction Document, the Services Page, the Akamai Control Center, a Partner, or any other written or electronic communication identifying the applicable Trial Services and referencing this Agreement (a “Trial Notice”), which need not be signed by Customer. By accessing, downloading, installing, registering for, or otherwise using any Trial Service, whether directly or through a Partner, Customer accepts and agrees to be bound by this Agreement with respect to such Trial Service; where Customer accesses Trial Services through a Partner, the Partner’s order, registration, or enablement on Customer’s behalf shall be sufficient to bind Customer without separate signature or execution. Unless otherwise specified in the applicable Trial Notice or Transaction Document, each Trial Service is available for up to ninety (90) days from first access or use (the “Trial Period”), and Akamai may extend, shorten, or terminate the Trial Period at any time in its sole discretion upon notice (including by email, in-product notification, or through the Partner), after which Customer’s right to use the Trial Service immediately ceases and Akamai may disable access without further notice or liability. TRIAL SERVICES ARE PROVIDED “AS IS” AND “AS AVAILABLE,” WITHOUT WARRANTIES, REPRESENTATIONS, INDEMNITIES, SERVICE LEVELS, OR SUPPORT OF ANY KIND, AND AKAMAI SHALL HAVE NO LIABILITY ARISING OUT OF OR RELATING TO CUSTOMER’S USE OF ANY TRIAL SERVICE, TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW.	bêta, d’évaluation, de validation de concept, d’essai gratuit ou autres versions de préproduction ou sans frais des Services (collectivement, les « Services d’Essai ») conformément à un Document Contractuel, à la Page des Services, à l’Akamai Control Center, à un Partenaire ou à toute autre communication écrite ou électronique identifiant les Services d’Essai applicables et faisant référence au présent Contrat (un « Avis d’Essai »), lequel n’a pas besoin d’être signé par le Client. En accédant, téléchargeant, installant, s’inscrivant ou utilisant de toute autre manière tout Service d’Essai, directement ou par l’intermédiaire d’un Partenaire, le Client accepte d’être lié par le présent Contrat à l’égard de ce Service d’Essai ; lorsque le Client accède aux Services d’Essai par l’intermédiaire d’un Partenaire, la commande, l’inscription ou l’activation effectuée par le Partenaire pour le compte du Client suffit à lier le Client sans signature ni conclusion distincte. Sauf indication contraire dans l’Avis d’Essai ou le Document Contractuel applicable, chaque Service d’Essai est disponible pendant une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du premier accès ou de la première utilisation (la « Période d’Essai »), et Akamai peut prolonger, raccourcir ou résilier la Période d’Essai à tout moment, à sa seule discrétion, sur avis (y compris par courrier électronique, notification dans le produit ou par l’intermédiaire du Partenaire), après quoi le droit du Client d’utiliser le Service d’Essai cesse immédiatement et Akamai peut désactiver l’accès sans autre avis ni responsabilité. LES SERVICES D’ESSAI SONT FOURNIS « EN L’ÉTAT » ET « SELON DISPONIBILITÉ », SANS GARANTIES, DÉCLARATIONS, INDEMNITÉS, NIVEAUX DE SERVICE NI ASSISTANCE D’AUCUNE SORTE, ET AKAMAI N’ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE L’UTILISATION PAR LE CLIENT DE TOUT SERVICE D’ESSAI OU S’Y RAPPORTANT, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE.
2.11 Limitations of Liability for Certain Causes. To the fullest extent permitted by Applicable Law, Akamai will not be liable for delays, failures, or damages to the extent caused by: (a) Customer’s breach of the Agreement; (b) acts or omissions of third parties not under Akamai’s reasonable control; (c) scheduled maintenance or emergency maintenance performed in accordance with the Agreement; or (d) Customer’s failure to comply with the Services Page or reasonable instructions provided by Akamai.	2.11 Limitations de Responsabilité pour Certaines Causes. Dans toute la mesure permise par la Loi Applicable, Akamai ne sera pas responsable des retards, défaillances ou dommages dans la mesure où ils sont causés par : (a) le manquement du Client au Contrat ; (b) des actes ou omissions de tiers ne relevant pas du contrôle raisonnable d’Akamai ; (c) une maintenance programmée ou une maintenance d’urgence effectuée conformément au Contrat ; ou (d) le défaut du Client de se conformer à la Page des Services ou aux instructions raisonnables fournies par Akamai.
2.12 Acceptance; Delivery. Unless otherwise stated in the Transaction Document, Services are deemed accepted upon being made available to Customer. For Professional Services with specified deliverables, acceptance will be as set forth in the applicable Transaction Document.	2.12 Acceptation ; Livraison. Sauf indication contraire dans le Document Contractuel, les Services sont réputés acceptés dès leur mise à disposition du Client. Pour les Services Professionnels comportant des livrables spécifiés, l’acceptation s’effectuera conformément au Document Contractuel applicable.
2.13 Certain Services operate with machine learning, large language models, and other types of similar technologies (collectively, “Akamai AI Services”) that can be trained or tuned for maintaining, developing, and improving such Service. To the extent Akamai AI Services are trained or otherwise tuned, such training or tuning is not based on Customer Content unless otherwise stated in and agreed to by Customer in a Transaction Document or otherwise agreed in writing by Customer. To the extent Customer provides questions or prompts (“Input”) to an Akamai AI Service, Customer grants Akamai the right to process and store such data for the operation of that Akamai AI Service with respect to Customer, including improvement of that Service, and	2.13 Services d’IA d’Akamai. Certains Services fonctionnent avec l’apprentissage automatique, de grands modèles de langage et d’autres types de technologies similaires (collectivement, les « Services d’IA d’Akamai ») qui peuvent être entraînés ou ajustés aux fins du maintien, du développement et de l’amélioration de ce Service. Dans la mesure où les Services d’IA d’Akamai sont entraînés ou autrement ajustés, cet entraînement ou ajustement n’est pas fondé sur le Contenu Client, sauf indication contraire acceptée par le Client dans un Document Contractuel, ou autrement convenu par écrit par le Client. Dans la mesure où le Client fournit des questions ou invites (« Entrées ») à un Service d’IA d’Akamai, le Client accorde à Akamai le droit de traiter et stocker ces données aux fins de l’exploitation de ce

monitoring for and preventing abusive or harmful uses or outputs of that Service.	Service d'IA d'Akamai à l'égard du Client, y compris l'amélioration de ce Service et la surveillance visant à prévenir les utilisations ou sorties abusives ou préjudiciables de ce Service.
2.14 AI Security. Akamai has put in place technical and organizational measures to limit the Input and the output of the Akamai AI Services to what is required for the legitimate purpose for the operation of the applicable Service. Such purposes do not include any prohibited AI practices as defined by Applicable Laws, and Akamai AI Services shall comply with Applicable Laws. Akamai will also comply with its Ethical and Responsible AI Principles, which can be found here.	2.14 Sécurité de l'IA. Akamai a mis en place des mesures techniques et organisationnelles afin de limiter les Entrées et les sorties des Services d'IA d'Akamai à ce qui est requis pour la finalité légitime de l'exploitation du Service applicable. Ces finalités n'incluent aucune pratique d'IA interdite telle que définie par les Lois Applicables, et les Services d'IA d'Akamai seront conformes aux Lois Applicables. Akamai respectera également ses Principes d'IA Éthique et Responsable, qui peuvent être consultés ici.
3. Representations, Warranties, and Covenants	3. Déclarations, Garanties et Engagements
3.1 During the Term, and whether the Services are purchased directly from Akamai or indirectly through a Partner, the representations, warranties, and covenants set forth in this Section 3 shall apply.	3.1 Pendant la Durée, et que les Services soient achetés directement auprès d'Akamai ou indirectement par l'intermédiaire d'un Partenaire, les déclarations, garanties et engagements énoncés à la présente Section 3 s'appliqueront.
3.2 Akamai Performance Warranties. Akamai represents and warrants that it will provide the Services: (a) substantially in accordance with the applicable terms of the Services Page and this Agreement; (b) in a competent and workmanlike manner consistent with the level of professional care customarily observed by skilled professionals rendering similar services; and (c) in accordance with the technical and organizational measures that are publicly available in Akamai's Privacy Trust Center at: https://trust.akamai.com .	3.2 Garanties de Performance d'Akamai. Akamai déclare et garantit qu'elle fournira les Services : (a) substantiellement conformément aux conditions applicables de la Page des Services et du présent Contrat ; (b) de manière compétente et dans les règles de l'art, conformément au niveau de diligence professionnelle habituellement observé par des professionnels qualifiés fournissant des services similaires ; et (c) conformément aux mesures techniques et organisationnelles publiquement disponibles dans le Privacy Trust Center d'Akamai à l'adresse : https://trust.akamai.com .
3.3 Customer Use and Compliance. Customer represents, warrants, and covenants that it will: (a) comply with the AUP; (b) not resell, sublicense, or otherwise enable third parties (including Customer Affiliates) to access or use the Services through Customer, except that this provision shall not be violated by end users or Customer Affiliates accessing and/or using Customer's websites or applications; (c) ensure that its network and systems used to access and use the Services comply with the technical requirements specified by Akamai in this Agreement; (d) not reverse engineer, decompile, disassemble, or otherwise attempt to derive the Services; (e) not bypass or circumvent usage limits, authentication, or security controls; and (f) not use the Services to create a competing product, perform benchmarking or competitive analysis. Customer is responsible for the compliance of its users, Affiliates, and contractors with the terms of this Agreement and the AUP.	3.3 Utilisation et Conformité par le Client. Le Client déclare, garantit et s'engage à : (a) respecter la PUA ; (b) ne pas revendre, sous-licencier ni permettre autrement à des tiers (y compris les Sociétés Affiliées du Client) d'accéder aux Services ou de les utiliser par l'intermédiaire du Client, étant précisé que ni l'accès aux sites web ou applications du Client ni leur utilisation par des utilisateurs finaux ou des Sociétés Affiliées du Client ne constituera un manquement à la présente disposition ; (c) veiller à ce que son réseau et ses systèmes utilisés pour accéder aux Services et les utiliser respectent les exigences techniques précisées par Akamai dans le présent Contrat ; (d) ne pas procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ni tenter autrement de dériver les Services ; (e) ne pas contourner ni éluder les limites d'utilisation, l'authentification ou les contrôles de sécurité ; et (f) ne pas utiliser les Services pour créer un produit concurrent, effectuer des analyses comparatives ou des analyses concurrentielles. Le Client est responsable du respect, par ses utilisateurs, ses Sociétés Affiliées et ses prestataires, des conditions du présent Contrat et de la PUA.
3.4 Mutual Authority and Legal Compliance. Each Party represents and warrants that it has full power and authority to enter into this Agreement and perform its obligations hereunder, and further represents, warrants, and covenants that it shall comply with Applicable Laws in connection with the performance of its obligations and exercise of its rights under this Agreement.	3.4 Pouvoir Réciproque et Conformité Légale. Chaque Partie déclare et garantit qu'elle dispose du plein pouvoir et de l'autorité nécessaires pour conclure le présent Contrat et exécuter ses obligations au titre des présentes, et déclare, garantit et s'engage en outre à respecter les Lois Applicables dans le cadre de l'exécution de ses obligations et de l'exercice de ses droits au titre du présent Contrat.
3.5 Anti-Bribery and Anti-Corruption. Each Party represents, warrants, and covenants that, in connection with this Agreement, it has not and will not, directly or indirectly, offer, promise, give, authorize, solicit, or accept any bribe, kickback, or other improper payment or benefit to or from any	3.5 Lutte contre la Corruption. Chaque Partie déclare, garantit et s'engage que, dans le cadre du présent Contrat, elle n'a pas offert, promis, donné, autorisé, sollicité ou accepté, et n'offrira pas, ne promettra pas, ne donnera pas, n'autorisera pas, ne sollicitera pas ou n'acceptera pas, directement ou

government official, political party, or other person in violation of any applicable anti-bribery or anti-corruption law, including the U.S. Foreign Corrupt Practices Act and the UK Bribery Act 2010. Each Party shall ensure that its officers, directors, employees, agents, and any persons acting on its behalf in connection with this Agreement comply with this Section 3.5. A breach of this Section 3.5 shall constitute a material breach of this Agreement entitling the non-breaching Party to terminate in accordance with Section 6.2.	indirectement, tout pot-de-vin, commission occulte ou autre paiement ou avantage indu à ou de la part de tout agent public, parti politique ou autre personne en contravention avec toute loi anticorruption applicable, y compris le U.S. Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act 2010. Chaque Partie veillera à ce que ses dirigeants, administrateurs, employés, agents et toute personne agissant pour son compte dans le cadre du présent Contrat respectent la présente Section 3.5. Tout manquement à la présente Section 3.5 constituera un manquement substantiel au présent Contrat ouvrant droit à la Partie non défaillante de résilier conformément à la Section 6.2.
3.6 Data Protection. The Parties shall comply with the Data Processing Agreement located at: Akamai Data Processing Agreement ("DPA"). Any data processing that occurs in connection with Partner Services is the responsibility of Partner.	3.6 Protection des Données. Les Parties respecteront l'accord de traitement des données situé à : accord de traitement des données d'Akamai (« DPA »). Tout traitement de données intervenant en lien avec les Services du Partenaire relève de la responsabilité du Partenaire.
3.7 Warranty Limitations and Exclusions. Customer shall have no claim for breach of the warranties set forth in this Section 3 if: (a) Customer is in material breach of this Agreement (including, without limitation, for non-payment); or (b) the alleged Service failure results from Customer's use of the Services in a manner inconsistent with this Agreement or contrary to Akamai's written instructions.	3.7 Limitations et Exclusions de Garantie. Le Client ne disposera d'aucune réclamation pour manquement aux garanties énoncées à la présente Section 3 si : (a) le Client commet un manquement substantiel au présent Contrat (y compris, sans limitation, pour défaut de paiement) ; ou (b) la défaillance alléguée du Service résulte de l'utilisation des Services par le Client d'une manière incompatible avec le présent Contrat ou contraire aux instructions écrites d'Akamai.
3.8 Indirect Sales; Pricing Acknowledgment. Where the Services are purchased through a Partner, Customer acknowledges and agrees that Akamai does not control, dictate, or make any representation regarding the pricing or other commercial terms offered by Partner. All pricing and payment terms between Customer and Partner are subject to a separate agreement between Customer and Partner, and Akamai makes no representations or commitments to Customer regarding such pricing or payment terms.	3.8 Ventes Indirectes ; Reconnaissance des Prix. Lorsque les Services sont achetés par l'intermédiaire d'un Partenaire, le Client reconnaît et accepte qu'Akamai ne contrôle pas, ne dicte pas et ne fait aucune déclaration concernant les prix ou autres conditions commerciales proposés par le Partenaire. Tous les prix et conditions de paiement entre le Client et le Partenaire sont soumis à un accord distinct entre le Client et le Partenaire, et Akamai ne fait aucune déclaration ni ne prend aucun engagement envers le Client concernant ces prix ou conditions de paiement.
4. Payment	4. Paiement
4.1 Partner Transactions. This Section 4 does not apply to Partner Orders. For Partner Orders, pricing, invoicing, payments, and related terms are between Customer and the applicable Partner, and any credits or refunds, if applicable, shall be administered through the Partner in accordance with the agreement between Customer and Partner.	4.1 Transactions avec les Partenaires. La présente Section 4 ne s'applique pas aux Commandes Partenaire. Pour les Commandes Partenaire, les prix, la facturation, les paiements et les conditions connexes sont convenus entre le Client et le Partenaire applicable, et tout crédit ou remboursement, le cas échéant, sera administré par l'intermédiaire du Partenaire conformément à l'accord entre le Client et le Partenaire.
4.2 Fees and Invoicing. Except as otherwise set forth in the applicable Transaction Document, Customer shall pay all undisputed amounts within thirty (30) days from the date of Akamai's invoice. Invoices may be delivered electronically to Customer's designated billing contact. Customer shall make payments by ACH or wire transfer to the remit-to account specified by Akamai (or by other method only if expressly permitted by Akamai). Notwithstanding the method of payment, Customer shall be responsible for all bank charges, transfer fees, platform, portal and payment processing fees, including any credit card processing fees, such that Akamai receives the full invoiced amount net of such charges.	4.2 Frais et Facturation. Sauf stipulation contraire dans le Document Contractuel applicable, le Client paiera tous les montants non contestés dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture d'Akamai. Les factures peuvent être transmises par voie électronique au contact de facturation désigné par le Client. Le Client effectuera les paiements par ACH ou virement bancaire sur le compte de remise indiqué par Akamai (ou par tout autre moyen uniquement si Akamai l'autorise expressément). Quel que soit le moyen de paiement, le Client sera responsable de tous frais bancaires, frais de virement, frais de plateforme, de portail et de traitement des paiements, y compris tous frais de traitement de carte de crédit, de sorte qu'Akamai reçoive le montant total facturé net de ces frais.
4.3 Currency. All prices are stated, and all payments shall be made, in U.S. dollars for Services purchased by customers located in the United States. For customers located outside	4.3 Devise. Tous les prix sont indiqués, et tous les paiements seront effectués, en dollars américains pour les Services achetés par des clients situés aux États-Unis. Pour les clients

the United States, prices shall be stated, and payments shall be made, in the local currency of the applicable jurisdiction, unless otherwise agreed in a Transaction Document. If a Transaction Document specifies a different currency, Customer shall pay in the currency indicated on the invoice, and Customer shall be responsible for foreign exchange and transfer charges.	situés en dehors des États-Unis, les prix seront indiqués, et les paiements seront effectués, dans la devise locale de la juridiction applicable, sauf accord contraire dans un Document Contractuel. Si un Document Contractuel précise une devise différente, le Client paiera dans la devise indiquée sur la facture, et le Client sera responsable des frais de change et de virement.
4.4 Taxes and Withholding. The fees specified in a Transaction Document are exclusive of all taxes, levies, duties, and similar governmental assessments of any nature, including sales, use, value-added, goods and services, digital services, withholding, and other indirect taxes (collectively, "Taxes"). Customer is responsible for all Taxes associated with the Services, excluding taxes based on Akamai's net income. If Customer is required by law to withhold any Taxes from amounts payable to Akamai: (i) Customer may deduct such Taxes only to the extent required by law and shall pay them to the appropriate taxing authority; (ii) Customer shall provide Akamai with official receipts or other appropriate documentation evidencing such payments; and (iii) the Parties shall reasonably cooperate to reduce or eliminate withholding, including by providing and accepting valid tax residency certificates and forms (e.g., IRS Form W-9, W-8 series) and applying treaty benefits where available. Where reverse charge, self-assessment, or similar mechanisms apply, Customer shall account for the applicable Taxes and provide any required registration or identification numbers reasonably requested by Akamai.	4.4 Taxes et Retenues. Les frais indiqués dans un Document Contractuel s'entendent hors taxes, prélèvements, droits et contributions gouvernementales similaires de toute nature, y compris les taxes sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée, les biens et services, les services numériques, les retenues à la source et autres taxes indirectes (collectivement, les « Taxes »). Le Client est responsable de toutes les Taxes associées aux Services, à l'exclusion des taxes assises sur le revenu net d'Akamai. Si le Client est tenu par la loi de retenir des Taxes sur les montants payables à Akamai : (i) le Client ne peut déduire ces Taxes que dans la mesure requise par la loi et les versera à l'autorité fiscale compétente ; (ii) le Client fournira à Akamai les reçus officiels ou toute autre documentation appropriée attestant ces paiements ; et (iii) les Parties coopéreront raisonnablement afin de réduire ou d'éliminer la retenue, y compris en fournissant et en acceptant des certificats et formulaires valides de résidence fiscale (par exemple, formulaires IRS W-9, série W-8) et en appliquant les avantages conventionnels lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque des mécanismes d'autoliquidation, d'auto-évaluation ou mécanismes similaires s'appliquent, le Client comptabilisera les Taxes applicables et fournira tout numéro d'enregistrement ou d'identification requis qu'Akamai pourra raisonnablement demander.
4.5 Fee Adjustments. Akamai may amend its published pricing for any Service upon thirty (30) days' written notice. Published pricing shall apply to any Services not expressly priced in a Transaction Document. Unless otherwise agreed in a Transaction Document, the rates set forth in each Transaction Document shall automatically increase by three percent (3%) of the then-current rates on each anniversary of the Billing Effective Date of such Transaction Document. Akamai may also adjust fees on at least thirty (30) days' prior written notice to reflect third-party cost increases or changes in Applicable Law that materially increase Akamai's cost to provide the Services. Upon request, Akamai will provide reasonable substantiation for any adjustments.	4.5 Ajustements des Frais. Akamai peut modifier ses prix publiés pour tout Service moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. Les prix publiés s'appliqueront à tout Service qui n'est pas expressément tarifé dans un Document Contractuel. Sauf accord contraire dans un Document Contractuel, les tarifs énoncés dans chaque Document Contractuel augmenteront automatiquement de trois pour cent (3 %) des tarifs alors en vigueur à chaque anniversaire de la Date de Prise d'Effet de la Facturation de ce Document Contractuel. Akamai peut également ajuster les frais moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours afin de refléter les augmentations de coûts de tiers ou les modifications de la Loi Applicable qui augmentent de manière substantielle le coût supporté par Akamai pour fournir les Services. Sur demande, Akamai fournira une justification raisonnable de tout ajustement.
4.6 Late Charge. Any undisputed amount not received within thirty (30) days from receipt of invoice shall be deemed past due. Such undisputed past-due amounts shall accrue late charges at the lesser of one percent (1%) per month (calculated daily on a 365-day year) or the maximum lawful rate, until paid in full.	4.6 Frais de Retard. Tout montant non contesté qui n'est pas reçu dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture sera réputé en souffrance. Ces montants non contestés en souffrance produiront des frais de retard au taux le moins élevé entre un pour cent (1 %) par mois (calculé quotidiennement sur la base d'une année de 365 jours) et le taux maximal autorisé par la loi, jusqu'à leur paiement intégral.
4.7 Billing Disputes. Customer must notify Akamai in writing of any bona fide dispute of an invoice within sixty (60) days of receipt, describing the basis of the dispute in reasonable detail. Customer shall timely pay the undisputed portion of any invoice, and no late charges shall accrue on the disputed portion while the Parties work in good faith to resolve the dispute. Amounts not disputed in writing within such sixty (60) day period are deemed accepted (unless prohibited by Applicable Law).	4.7 Contestations de Facturation. Le Client doit notifier par écrit à Akamai toute contestation de bonne foi d'une facture dans les soixante (60) jours suivant sa réception, en décrivant le fondement de la contestation avec un niveau de détail raisonnable. Le Client paiera dans les délais la partie non contestée de toute facture, et aucuns frais de retard ne courront sur la partie contestée tant que les Parties s'emploieront de bonne foi à résoudre la contestation. Les montants qui ne sont pas contestés par écrit dans ce délai de

	soixante (60) jours seront réputés acceptés (sauf interdiction par la Loi Applicable).
4.8 Costs of Collection. If Akamai undertakes collection efforts after written notice of non-payment and expiration of a cure period of at least ten (10) days, Customer shall reimburse Akamai for its reasonable, documented, out-of-pocket costs of collection, including reasonable attorneys' fees, court costs, and agency fees actually incurred to enforce payment of overdue, undisputed amounts.	4.8 Frais de Recouvrement. Si Akamai entreprend des démarches de recouvrement après avis écrit de non-paiement et expiration d'un délai de remédiation d'au moins dix (10) jours, le Client remboursera à Akamai ses frais de recouvrement raisonnables, documentés et déboursés, y compris les honoraires raisonnables d'avocats, frais de justice et frais d'agences effectivement engagés pour obtenir le paiement de montants échus et non contestés.
4.9 Restrictive Endorsements. Restrictive endorsements, legends, or other statements on checks or other forms of payment accepted by Akamai shall not constitute an accord and satisfaction or otherwise be binding on Akamai unless expressly agreed in a written instrument signed by an authorized representative of Akamai.	4.9 Endossements Restrictifs. Les endossements restrictifs, mentions ou autres déclarations figurant sur des chèques ou autres moyens de paiement acceptés par Akamai sont inapplicables et sans effet à l'égard d'Akamai, sauf accord exprès dans un instrument écrit signé par un représentant autorisé d'Akamai.
4.10 Payment Assurance. Upon prior written notice, Akamai may require reasonable payment assurance if Customer is late on payment, its creditworthiness materially declines, or Akamai's exposure materially increases.	4.10 Garantie de Paiement. Sur préavis écrit, Akamai peut exiger une garantie de paiement raisonnable si le Client est en retard de paiement, si sa solvabilité se détériore de manière substantielle ou si l'exposition d'Akamai augmente de manière substantielle.
5. Confidential Information; and Ownership	5. Informations Confidentielles ; et Propriété
5.1 Confidential Information. If Akamai and Customer are Parties to a separate non-disclosure agreement covering the subject matter hereof, the more protective terms for the disclosing Party will control in the event of a conflict, and, to the extent not addressed therein, this Section 5.1 governs. Any information that a receiving Party knows or has reason to know is confidential or proprietary (because such information is identified by the disclosing Party orally or in writing as such or is not generally known in the relevant industry), including without limitation non-public product information, roadmaps, pricing, security and architecture details, performance data, documentation, business and marketing plans, customer lists, and any analyses derived from the foregoing, is "Confidential Information" and shall remain the sole property of the disclosing Party. The terms of any Transaction Document shall also constitute Confidential Information of each Party. Neither Party shall disclose, use, modify, copy, reproduce, or otherwise divulge Confidential Information of the other, except as required by law or as necessary for Akamai to provide the Services in accordance with, or as otherwise permitted by, this Agreement, and then only to its and its Affiliates' employees, contractors, professional advisers, and subprocessors who have a strict need to know and are bound by confidentiality obligations no less protective than those set forth herein. This subsection shall not apply to information that is or becomes generally known to the public without breach of this Agreement by the receiving Party, is rightfully received from a third party without restriction and without breach of any obligation, or was previously known to or independently developed by the receiving Party without use of or reference to the disclosing Party's Confidential Information. The receiving Party may disclose Confidential Information to the extent compelled by law or legal process, provided it (to the extent legally permitted) gives prompt written notice to the disclosing Party and reasonably cooperates, at the disclosing Party's expense, in seeking a protective order or other appropriate remedy. Notwithstanding anything to the contrary, Akamai may disclose Confidential Information to the minimum extent reasonably necessary to investigate, prevent, mitigate, or respond to a suspected or actual security, privacy, fraud, abuse, or integrity event,	5.1 Informations Confidentielles. Si Akamai et le Client sont parties à un accord de confidentialité distinct couvrant l'objet des présentes, les conditions les plus protectrices pour la Partie divulgateur prévaudront en cas de conflit et, dans la mesure où cet accord n'y pourvoit pas, la présente Section 5.1 régira. Toute information dont une Partie réceptrice sait ou a des raisons de savoir qu'elle est confidentielle ou exclusive (parce que cette information est identifiée comme telle oralement ou par écrit par la Partie divulgateur ou parce qu'elle n'est pas généralement connue dans le secteur concerné), y compris, sans limitation, les informations non publiques relatives aux produits, feuilles de route, prix, détails de sécurité et d'architecture, données de performance, documentation, plans commerciaux et marketing, listes de clients et toute analyse dérivée de ce qui précède, constitue une « Information Confidentielle » et demeurera la propriété exclusive de la Partie divulgateur. Les conditions de tout Document Contractuel constitueront également des Informations Confidentielles de chaque Partie. Aucune Partie ne divulguera, n'utilisera, ne modifiera, ne copiera, ne reproduira ni ne révélera autrement les Informations Confidentielles de l'autre, sauf si la loi l'exige ou si cela est nécessaire pour qu'Akamai fournisse les Services conformément au présent Contrat, ou si le présent Contrat l'autorise autrement, et uniquement à ses employés, prestataires, conseillers professionnels et sous-traitants ultérieurs ainsi qu'à ceux de ses Sociétés Affiliées ayant strictement besoin d'en connaître et liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles énoncées aux présentes. La présente sous-section ne s'appliquera pas aux informations qui sont ou deviennent généralement connues du public sans manquement au présent Contrat par la Partie réceptrice, qui sont légitimement reçues d'un tiers sans restriction et sans manquement à une quelconque obligation, ou qui étaient précédemment connues de la Partie réceptrice ou ont été développées indépendamment par celle-ci sans utilisation des Informations Confidentielles de la Partie divulgateur ni référence à celles-ci. La Partie réceptrice peut divulguer des Informations Confidentielles dans la mesure où la loi ou une procédure légale l'y contraint, à condition que, dans la

including vulnerabilities, incidents, malware, denial-of-service attacks, or other threats, and to coordinate remediation, notification, or recovery efforts with its and its Affiliates' personnel, subprocessors, service providers, incident response and forensic firms, security researchers under a responsible disclosure program, threat-intelligence sharing organizations, law enforcement, regulators, affected customers or users, and other stakeholders, in each case who are bound by confidentiality obligations no less protective than those set forth herein or who are subject to professional, statutory, or regulatory confidentiality obligations. Akamai will limit such disclosures to what is necessary for the foregoing purposes and, where legally permitted, will provide prompt notice to Customer of any disclosures that identify Customer. Neither Party shall use the other Party's name, logo, or marks without the other Party's prior written consent. Upon the disclosing Party's written request or upon termination or expiration of this Agreement, the receiving Party will promptly return or destroy the disclosing Party's Confidential Information in its possession; however, the receiving Party may retain copies in routine backups and to comply with legal or regulatory obligations, subject to the confidentiality obligations herein. The Parties acknowledge that unauthorized use or disclosure of Confidential Information may cause irreparable harm for which monetary damages are an inadequate remedy, and the disclosing Party is entitled to seek injunctive or other equitable relief, in addition to any other remedies. The obligations in this Section 5.1 survive for five (5) years from disclosure, or for the entire duration of this Agreement, whichever is longer; trade secrets survive for so long as they remain trade secrets under Applicable Law.

mesure légalement permise, elle donne sans délai un avis écrit à la Partie divulgatrice et coopère raisonnablement, aux frais de la Partie divulgatrice, à la recherche d'une ordonnance de protection ou d'un autre recours approprié. Nonobstant toute disposition contraire, Akamai peut divulguer des Informations Confidentielles dans la mesure minimale raisonnablement nécessaire pour enquêter sur un événement suspecté ou réel de sécurité, de confidentialité, de fraude, d'abus ou d'intégrité, le prévenir, l'atténuer ou y répondre, y compris les vulnérabilités, incidents, logiciels malveillants, attaques par déni de service ou autres menaces, et pour coordonner les efforts de remédiation, notification ou reprise avec son personnel et celui de ses Sociétés Affiliées, ses sous-traitants ultérieurs, prestataires de services, cabinets de réponse aux incidents et d'expertise forensique, chercheurs en sécurité dans le cadre d'un programme de divulgation responsable, organisations de partage de renseignements sur les menaces, autorités chargées de l'application de la loi, régulateurs, clients ou utilisateurs affectés et autres parties prenantes, dans chaque cas liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles énoncées aux présentes ou soumis à des obligations de confidentialité professionnelles, légales ou réglementaires. Akamai limitera ces divulgations à ce qui est nécessaire aux fins qui précèdent et, lorsque la loi le permet, fournira sans délai au Client un avis de toute divulgation identifiant le Client. Aucune Partie n'utilisera le nom, le logo ou les marques de l'autre Partie sans le consentement écrit préalable de cette autre Partie. À la demande écrite de la Partie divulgatrice ou à la résiliation ou l'expiration du présent Contrat, la Partie réceptrice restituera ou détruira sans délai les Informations Confidentielles de la Partie divulgatrice en sa possession ; toutefois, la Partie réceptrice pourra conserver des copies dans des sauvegardes de routine et pour se conformer à des obligations légales ou réglementaires, sous réserve des obligations de confidentialité prévues aux présentes. Les Parties reconnaissent que l'utilisation ou la divulgation non autorisée d'Informations Confidentielles peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts pécuniaires constitueraient un recours insuffisant, et que la Partie divulgatrice est en droit de solliciter une injonction ou toute autre réparation équitable, en sus de tout autre recours. Les obligations de la présente Section 5.1 survivront pendant cinq (5) ans à compter de la divulgation, ou pendant toute la durée du présent Contrat si celle-ci est plus longue ; les secrets d'affaires survivront aussi longtemps qu'ils demeureront des secrets d'affaires au regard de la Loi Applicable.

5.2 Akamai Ownership. Akamai reserves all rights, title, and interest in and to the Services, Software, technology, documentation, and all improvements, enhancements, modifications, updates, and derivative works thereof (collectively, "Akamai Materials"), and Akamai or its licensors retain all ownership in all intellectual property rights related thereto. Except for the limited rights expressly granted in this Agreement, no other rights are granted by implication, estoppel, or otherwise. Akamai does not claim ownership of content provided by Customer, including any feedback, suggestions, or ideas regarding the Services ("Feedback"). However, by providing Feedback, Customer grants Akamai a perpetual, irrevocable, worldwide, royalty-free license to make, use, modify, share, and commercialize the Feedback without charge, royalty, or other obligation to Customer.

5.2 Propriété d'Akamai. Akamai se réserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services, au Logiciel, à la technologie, à la documentation et à l'ensemble de leurs améliorations, perfectionnements, modifications, mises à jour et œuvres dérivées (collectivement, les « Éléments Akamai »), et Akamai ou ses concédants conservent l'entière propriété de tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Sauf pour les droits limités expressément accordés dans le présent Contrat, aucun autre droit n'est accordé implicitement, par tolérance ou autrement. Akamai ne revendique pas la propriété du contenu fourni par le Client, y compris tout commentaire, suggestion ou idée concernant les Services (« Commentaires »). Toutefois, en fournissant des Commentaires, le Client accorde à Akamai une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale et libre de redevance pour créer, utiliser, modifier, partager et commercialiser les Commentaires sans frais, redevance ni autre obligation envers le Client.

5.3 Customer Ownership. Customer reserves all rights, title, and interest in Customer Content, and Customer or its licensors shall retain all ownership in all intellectual property rights related to Customer Content. Customer grants Akamai a non-exclusive, worldwide, royalty-free license to host, store, transmit, display, process, reproduce, modify, and create derivative works of Customer Content solely to (a) provide, operate, support, secure, and improve the Services and related offerings, (b) comply with Applicable Law and the requirements of a valid legal process, and (c) prevent or address service, security, and technical issues. Akamai may generate, use, and disclose aggregated or de-identified data derived from Customer's use of the Services ("Aggregated Data") for lawful business purposes, including to operate, analyze, improve, and market its products and services, provided that Aggregated Data does not expressly identify Customer or any individual.	5.3 Propriété du Client. Le Client se réserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au Contenu Client, et le Client ou ses concédants conserveront l'entière propriété de tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Client accorde à Akamai une licence non exclusive, mondiale et libre de redevance pour héberger, stocker, transmettre, afficher, traiter, reproduire, modifier et créer des œuvres dérivées du Contenu Client uniquement afin de (a) fournir, exploiter, soutenir, sécuriser et améliorer les Services et offres connexes, (b) se conformer à la Loi Applicable et aux exigences d'une procédure légale valide, et (c) prévenir ou résoudre les problèmes de service, de sécurité et techniques. Akamai peut générer, utiliser et divulguer des données agrégées ou désidentifiées dérivées de l'utilisation des Services par le Client (« Données Agrégées ») à des fins commerciales licites, y compris pour exploiter, analyser, améliorer et commercialiser ses produits et services, à condition que les Données Agrégées n'identifient pas expressément le Client ni aucune personne physique.
6. Term and Termination	6. Durée et Résiliation
6.1 Term; Renewal. The "Term" is set forth in the applicable Transaction Document and with respect to a Direct Order automatically renews for successive terms of equal duration unless either Party notifies the other of its intent not to renew at least sixty (60) days prior to the expiration of the then-current Term. Termination or expiration of an individual Transaction Document shall not terminate any Services under other Transaction Documents. This Agreement shall apply to, and remain effective for the Term of, any extant Transaction Document.	6.1 Durée ; Renouvellement. La « Durée » est indiquée dans le Document Contractuel applicable et, s'agissant d'une Commande Directe, se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de même durée, sauf si l'une des Parties notifie à l'autre son intention de ne pas renouveler au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la Durée alors en cours. La résiliation ou l'expiration d'un Document Contractuel individuel ne résiliera aucun Service au titre d'autres Documents Contractuels. Le présent Contrat s'appliquera à tout Document Contractuel existant et restera en vigueur pendant sa Durée.
6.2 Termination for Cause; Suspension. Either Party may terminate a Transaction Document if the other materially breaches this Agreement and such breach continues unremedied for thirty (30) days following notice or such other period designated herein. For a Direct Order, Akamai may immediately suspend or terminate all Transaction Documents and Services for undisputed payments not received within thirty (30) days of the payment due date. For a Partner Order Transaction Document, Akamai may suspend or terminate the Services associated with a Transaction Document if the Partner fails to remit amounts due to Akamai attributable to Customer's Services as a result of Customer's nonpayment to the Partner, following notice to Customer and an opportunity for Customer to demonstrate payment to the Partner or cure with the Partner within ten (10) days. Further, in Akamai's discretion and where commercially and technically feasible, Customer may elect to assume direct billing with Akamai for the remainder of the Term to avoid suspension attributable solely to Partner's non-remittance.	6.2 Résiliation pour Cause ; Suspension. Chaque Partie peut résilier un Document Contractuel si l'autre Partie commet un manquement substantiel au présent Contrat et qu'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de trente (30) jours suivant l'avis ou pendant toute autre période désignée aux présentes. Pour une Commande Directe, Akamai peut immédiatement suspendre ou résilier tous les Documents Contractuels et Services en cas de paiements non contestés non reçus dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance du paiement. Pour un Document Contractuel de Commande Partenaire, Akamai peut suspendre ou résilier les Services associés à un Document Contractuel si le Partenaire ne remet pas les montants dus à Akamai attribuables aux Services du Client en raison du défaut de paiement du Client au Partenaire, après avis au Client et possibilité pour celui-ci de démontrer le paiement au Partenaire ou de remédier au défaut auprès du Partenaire dans un délai de dix (10) jours. En outre, à la discrétion d'Akamai et lorsque cela est commercialement et techniquement faisable, le Client peut choisir d'assumer la facturation directe avec Akamai pour le reste de la Durée afin d'éviter une suspension attribuable uniquement à l'absence de remise par le Partenaire.
6.3 Committed Fees; Acceleration. For a Direct Order, Customer acknowledges and confirms that the fees set forth in the Transaction Document are committed for the Term and will become payable regardless of actual use of Services. Upon termination of a Direct Order by Akamai as permitted under Section 6.2, all fees for Services specified in the applicable Transaction Document, whether outstanding or due during the remainder of the Term, shall automatically accelerate and be immediately due and payable in full. Where Services are purchased through a Partner, Customer's payment obligations are owed to the Partner, and any fee	6.3 Frais Engagés ; Exigibilité Anticipée. Pour une Commande Directe, le Client reconnaît et confirme que les frais énoncés dans le Document Contractuel sont engagés pour la Durée et deviendront exigibles indépendamment de l'utilisation réelle des Services. Lors de la résiliation d'une Commande Directe par Akamai telle qu'autorisée par la Section 6.2, tous les frais relatifs aux Services indiqués dans le Document Contractuel applicable, qu'ils soient impayés ou dus pour le reste de la Durée, deviendront automatiquement exigibles par anticipation et seront immédiatement dus et payables en totalité. Lorsque les Services sont achetés par

acceleration or collection is as between Customer and the Partner; Akamai's remedies under this Agreement in such circumstances are limited to suspension or termination of Services (unless and until Customer assumes direct billing with Akamai as contemplated in Section 6.2).	l'intermédiaire d'un Partenaire, les obligations de paiement du Client sont dues au Partenaire, et toute exigibilité anticipée ou tout recouvrement de frais relève de la relation entre le Client et le Partenaire ; les recours d'Akamai au titre du présent Contrat dans de telles circonstances se limitent à la suspension ou à la résiliation des Services (sauf si et jusqu'à ce que le Client assume la facturation directe avec Akamai comme envisagé à la Section 6.2).
6.4 Effect of No Transaction Documents; Partner Orders. For Partner Orders, this Agreement will automatically terminate without further action upon the date when no Transaction Documents remain in effect. For Direct Orders, if no Transaction Document is in effect, either Party may terminate this Agreement at any time upon notice to the other Party.	6.4 Effet de l'Absence de Documents Contractuels ; Commandes Partenaire. Pour les Commandes Partenaire, le présent Contrat se résiliera automatiquement, sans autre formalité, à la date à laquelle aucun Document Contractuel ne demeure en vigueur. Pour les Commandes Directes, si aucun Document Contractuel n'est en vigueur, chaque Partie peut résilier le présent Contrat à tout moment moyennant avis à l'autre Partie.
6.5 Notices Involving Partner Transactions. For Partner Orders, notices under this Section 6 relating to non-renewal, suspension, or termination may be provided by Akamai to Customer with a copy to the Partner (or, if customary for the transaction, through the Partner to Customer), and by Customer directly to Akamai with a copy to the Partner.	6.5 Avis Relatifs aux Transactions avec les Partenaires. Pour les Commandes Partenaire, les avis au titre de la présente Section 6 relatifs au non-renouvellement, à la suspension ou à la résiliation peuvent être fournis par Akamai au Client avec copie au Partenaire (ou, si cela est habituel pour la transaction, par l'intermédiaire du Partenaire au Client), et par le Client soit directement à Akamai avec copie au Partenaire.
7. Indemnification	7. Indemnisation
7.1 Akamai IP Infringement Indemnity. Akamai shall defend, indemnify and hold Customer harmless from and against any third-party suit or proceeding brought against Customer, but only to the extent that it is based on an allegation that a Service furnished hereunder infringes a patent or copyright, or misappropriates any trade secret under the laws of a country in which Customer uses the Service. If a Service is held to infringe and the use enjoined, Akamai shall have the option, at its own expense, to procure for Customer the right to continue using the Service; or replace same with a non-infringing service; or modify such Service so that it becomes non-infringing. Notwithstanding the foregoing, Akamai will have no defense or indemnity obligation for any intellectual property claim if it is based on: (i) Customer Content; (ii) Customer's modification of the Services in a manner not approved or instructed by Akamai; (iii) a combination of the Services with any third-party solutions, hardware, software, products, applications, data or other materials not specified by or provided by Akamai; or (iv) Akamai's implementation of a technical standard that any similarly-situated provider would necessarily be required to implement in a like manner to provide services similar to the Services.	7.1 Indemnisation par Akamai en cas d'Atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle. Akamai défendra, indemnifiera et garantira le Client contre toute action ou procédure de tiers intentée contre le Client, mais uniquement dans la mesure où elle est fondée sur une allégation selon laquelle un Service fourni aux présentes contrefait un brevet ou un droit d'auteur, ou détourne un secret d'affaires au regard des lois d'un pays dans lequel le Client utilise le Service. S'il est jugé qu'un Service contrefait et que son utilisation est interdite, Akamai aura le choix, à ses frais, soit d'obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Service, soit de le remplacer par un service non contrefaisant, soit de modifier ce Service afin qu'il ne soit plus contrefaisant. Nonobstant ce qui précède, Akamai n'aura aucune obligation de défense ou d'indemnisation au titre d'une réclamation de propriété intellectuelle si celle-ci est fondée sur : (i) le Contenu Client ; (ii) la modification des Services par le Client d'une manière non approuvée ou non ordonnée par Akamai ; (iii) une combinaison des Services avec des solutions, matériels, logiciels, produits, applications, données ou autres éléments de tiers non spécifiés ou fournis par Akamai ; ou (iv) la mise en œuvre par Akamai d'une norme technique que tout fournisseur placé dans une situation similaire serait nécessairement tenu de mettre en œuvre de manière analogue pour fournir des services similaires aux Services.
7.2 Customer Content Indemnity. Customer is solely responsible for Customer Content. Customer acknowledges that Akamai does not assume and should not be exposed to the business and operational risks associated with Customer's business or any aspects of the operation or contents of Customer's website(s) and/or application(s). Customer shall defend, indemnify, and hold Akamai harmless as a result of any claim by a third party against Akamai with respect to any Customer Content, operation of Customer's websites and/or applications (including without limitation any activities or aspects thereof or commerce conducted thereon), or misuse of a Service or the Akamai network.	7.2 Indemnisation relative au Contenu Client. Le Client est seul responsable du Contenu Client. Le Client reconnaît qu'Akamai n'assume pas et ne devrait pas être exposée aux risques commerciaux et opérationnels associés à l'activité du Client ou à tout aspect de l'exploitation ou du contenu des sites web et/ou applications du Client. Le Client défendra, indemnifiera et garantira Akamai à raison de toute réclamation d'un tiers contre Akamai concernant tout Contenu Client, l'exploitation des sites web et/ou applications du Client (y compris, sans limitation, toute activité ou tout aspect de ceux-ci ou tout commerce qui y est mené), ou toute utilisation abusive d'un Service ou du réseau Akamai.

7.3 Procedures and Control of Defense. The indemnified Party shall give the indemnifying Party written notice of any claim for which indemnification is sought under this Section 7 (a "Claim") without undue delay after becoming aware of it, and the indemnifying Party's obligations are reduced only to the extent it is actually and materially prejudiced by untimely notice. The indemnifying Party may assume and control the defense of any Claim with counsel reasonably acceptable to the indemnified Party, and the indemnified Party may participate with its own counsel at its own expense; however, the indemnified Party may take over the defense, at the indemnifying Party's expense, if the indemnifying Party does not assume the defense within a reasonable time after notice, a conflict of interest makes joint representation inappropriate, or the Claim seeks non-monetary relief against the indemnified Party that is not fully resolvable by monetary payment. The indemnified Party will reasonably cooperate in the defense (including by providing access to relevant documents, records, and personnel), and the indemnifying Party will reimburse the indemnified Party's reasonable out-of-pocket cooperation costs. The indemnifying Party may not settle or consent to judgment without the indemnified Party's prior written consent if the settlement or judgment imposes liability, an admission of fault, or injunctive or other non-monetary obligations on the indemnified Party, or fails to include a full, unconditional release of the indemnified Party; such consent will not be unreasonably withheld, conditioned, or delayed. Likewise, the indemnified Party will not settle any Claim without the indemnifying Party's prior written consent, not to be unreasonably withheld, conditioned, or delayed.	7.3 Procédures et Contrôle de la Défense. La Partie indemnisée donnera à la Partie indemnissante un avis écrit de toute réclamation pour laquelle une indemnisation est demandée au titre de la présente Section 7 (une « Réclamation ») sans retard indu après en avoir eu connaissance, et les obligations de la Partie indemnissante ne seront réduites que dans la mesure où elle subit effectivement et substantiellement un préjudice du fait d'un avis tardif. La Partie indemnissante peut assumer et contrôler la défense de toute Réclamation avec un conseil raisonnablement acceptable pour la Partie indemnisée, et la Partie indemnisée peut participer avec son propre conseil à ses frais ; toutefois, la Partie indemnisée peut reprendre la défense, aux frais de la Partie indemnissante, si la Partie indemnissante n'assume pas la défense dans un délai raisonnable après avis, si un conflit d'intérêts rend la représentation conjointe inappropriée, ou si la Réclamation sollicite une réparation non pécuniaire contre la Partie indemnisée qui ne peut être entièrement résolue par un paiement pécuniaire. La Partie indemnisée coopérera raisonnablement à la défense (y compris en donnant accès aux documents, registres et personnels pertinents), et la Partie indemnissante remboursera à la Partie indemnisée ses frais raisonnables déboursés de coopération. La Partie indemnissante ne peut transiger ni consentir à un jugement sans le consentement écrit préalable de la Partie indemnisée si la transaction ou le jugement impose une responsabilité, une reconnaissance de faute, ou des obligations d'injonction ou autres obligations non pécuniaires à la Partie indemnisée, ou n'inclut pas une décharge complète et inconditionnelle de la Partie indemnisée ; ce consentement ne sera pas refusé, conditionné ou retardé de manière déraisonnable. De même, la Partie indemnisée ne transigera aucune Réclamation sans le consentement écrit préalable de la Partie indemnissante, lequel ne sera pas refusé, conditionné ou retardé de manière déraisonnable.
8. Disclaimer; Limitation of Liability; and Exclusion of Consequential Damages	8. Exclusion de Garantie ; Limitation de Responsabilité ; et Exclusion des Dommages Indirects
8.1 WARRANTY DISCLAIMER. WITH THE EXCEPTION OF THE SPECIFIC WARRANTIES PROVIDED FOR UNDER THIS AGREEMENT, EACH PARTY EXPRESSLY DISCLAIMS ALL WARRANTIES OF ANY KIND, PAST OR PRESENT, STATUTORY OR OTHERWISE IN LAW OR FROM A COURSE OF DEALING OR USAGE OF TRADE, TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, NON-INFRINGEMENT, OR SECURITY.	8.1 EXCLUSION DE GARANTIE. À L'EXCEPTION DES GARANTIES SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LE PRÉSENT CONTRAT, CHAQUE PARTIE EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, PASSÉES OU PRÉSENTES, LÉGALES OU AUTRES EN DROIT, OU DÉCOULANT D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE OU D'UN USAGE DU COMMERCE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU DE SÉCURITÉ.
8.2 PARTNER SERVICES DISCLAIMER. AKAMAI EXPRESSLY DISCLAIMS ANY REPRESENTATIONS OR WARRANTIES RELATED TO PARTNER SERVICES.	8.2 EXCLUSION RELATIVE AUX SERVICES DU PARTENAIRE. AKAMAI EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE RELATIVE AUX SERVICES DU PARTENAIRE.
8.3 AGGREGATE LIABILITY CAP. TO THE FULLEST EXTENT PERMISSIBLE BY LAW, EACH PARTY'S TOTAL AGGREGATE LIABILITY FOR ALL CLAIMS ARISING HEREUNDER, WHETHER IN CONTRACT, TORT, OR OTHERWISE, SHALL NOT EXCEED THE AMOUNT OF FEES PAID BY CUSTOMER FOR THE AKAMAI SERVICES GIVING RISE TO THE CLAIM UNDER THE APPLICABLE TRANSACTION DOCUMENT DURING THE TWELVE (12) MONTHS PRECEDING THE FIRST EVENT GIVING RISE TO SUCH LIABILITY, WHETHER SUCH FEES ARE PAID	8.3 PLAFOND DE RESPONSABILITÉ GLOBALE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ TOTALE GLOBALE DE CHAQUE PARTIE POUR L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DES PRÉSENTES, QU'ELLES SOIENT CONTRACTUELLES, DÉLICTEUELLES OU AUTRES, NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT DES FRAIS PAYÉS PAR LE CLIENT POUR LES SERVICES AKAMAI DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION AU TITRE DU DOCUMENT TRANSACTIONNEL APPLICABLE AU COURS DES DOUZE

OR PAYABLE TO AKAMAI IN A DIRECT SALE OR TO A PARTNER IN AN INDIRECT SALE. THIS LIMITATION IS AGGREGATE AND APPLIES NOTWITHSTANDING THE NUMBER OF CLAIMS, THE THEORY OF LIABILITY, OR WHETHER OTHER REMEDIES FAIL OF THEIR ESSENTIAL PURPOSE.	(12) MOIS PRÉCÉDANT LE PREMIER ÉVÉNEMENT AYANT DONNÉ LIEU À CETTE RESPONSABILITÉ, QUE CES FRAIS SOIENT PAYÉS OU PAYABLES À AKAMAI DANS LE CADRE D'UNE VENTE DIRECTE OU À UN PARTENAIRE DANS LE CADRE D'UNE VENTE INDIRECTE. CETTE LIMITATION EST GLOBALE ET S'APPLIQUE NONOBTANT LE NOMBRE DE RÉCLAMATIONS, LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ OU LE FAIT QUE D'AUTRES RECOURS N'ATTEIGNENT PAS LEUR OBJECTIF ESSENTIEL.
8.4 EXCLUSION OF CONSEQUENTIAL AND OTHER DAMAGES. TO THE FULLEST EXTENT PERMISSIBLE BY LAW, IN NO EVENT SHALL EITHER PARTY BE LIABLE FOR ANY LOST DATA, LOST PROFITS, BUSINESS INTERRUPTION, REPLACEMENT SERVICES, OR OTHER SPECIAL, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE, OR INDIRECT DAMAGES, HOWEVER CAUSED AND REGARDLESS OF THEORY OF LIABILITY, EVEN IF A PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.	8.4 EXCLUSION DES DOMMAGES INDIRECTS ET AUTRES DOMMAGES. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AUCUNE PARTIE NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE LA PERTE DE DONNÉES, DE LA PERTE DE PROFITS, DE L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DES SERVICES DE REMPLACEMENT, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE SPÉCIAL, INCIDENT, CONSÉCUTIF, PUNITIF OU INDIRECT, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, MÊME SI UNE PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.
8.5 Exceptions. The limitations and exclusions set forth in this Section 8 shall not apply to damages arising out of: (a) Customer's payment obligations; (b) a Party's indemnity obligations; (c) a Party's gross negligence or willful misconduct; or (d) any other liability that cannot be limited or excluded under Applicable Law.	8.5 Exceptions. Les limitations et exclusions énoncées à la présente Section 8 ne s'appliqueront pas aux dommages découlant : (a) des obligations de paiement du Client ; (b) des obligations d'indemnisation d'une Partie ; (c) de la négligence grave ou de la faute intentionnelle d'une Partie ; ou (d) de toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la Loi Applicable.
8.6 Beneficiaries. The limitations, exclusions, and disclaimers in this Section 8 apply to and benefit each Party and its Affiliates and their respective directors, officers, employees, agents, suppliers, licensors, and subcontractors.	8.6 Bénéficiaires. Les limitations, exclusions et clauses de non-responsabilité de la présente Section 8 s'appliquent à chaque Partie et à ses Sociétés Affiliées, ainsi qu'à leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, fournisseurs, concédants et sous-traitants respectifs, et leur bénéficient.
8.7 NO-CHARGE OFFERINGS. TRIAL, BETA, EVALUATION, OR OTHER NO-CHARGE OFFERINGS OF THE AKAMAI SERVICES (COLLECTIVELY, "NO-CHARGE OFFERINGS") ARE PROVIDED "AS IS" AND "AS AVAILABLE," WITHOUT WARRANTIES OR COMMITMENTS OF ANY KIND. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, AKAMAI SHALL HAVE NO LIABILITY ARISING OUT OF OR RELATING TO NO-CHARGE OFFERINGS.	8.7 OFFRES SANS FRAIS. LES OFFRES D'ESSAI, BÊTA, D'ÉVALUATION OU AUTRES OFFRES SANS FRAIS DES SERVICES AKAMAI (COLLECTIVEMENT, LES « OFFRES SANS FRAIS ») SONT FOURNIES « EN L'ÉTAT » ET « SELON DISPONIBILITÉ », SANS GARANTIES NI ENGAGEMENTS D'AUCUNE SORTE. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, AKAMAI N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DES OFFRES SANS FRAIS OU S'Y RAPPORTANT.
8.8 SERVICE CREDITS. SERVICE CREDITS (IF ANY) SPECIFIED IN AN APPLICABLE SERVICE LEVEL AGREEMENT ARE CUSTOMER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY FOR ANY FAILURE TO MEET THE APPLICABLE SERVICE LEVELS.	8.8 CRÉDITS DE SERVICE. LES CRÉDITS DE SERVICE (LE CAS ÉCHÉANT) SPÉCIFIÉS DANS UN ACCORD DE NIVEAU DE SERVICE APPLICABLE CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT EN CAS DE NON-RESPECT DES NIVEAUX DE SERVICE APPLICABLES.
9. Export Control	9. Contrôle des Exportations
9.1. Export Control as to Akamai Services. Customer acknowledges and agrees that any products, materials, software and/or technology provided by Akamai under this Agreement are subject to the export control laws and regulations of the United States. Customer agrees that its use of any of the foregoing under this Agreement shall be in compliance with such laws and regulations. Upon request, Akamai will provide the Export Control Classification Number for the relevant Service(s), if applicable.	9.1. Contrôle des Exportations concernant les Services Akamai. Le Client reconnaît et accepte que tous produits, éléments, logiciels et/ou technologies fournis par Akamai en vertu du présent Contrat sont soumis aux lois et règlements des États-Unis en matière de contrôle des exportations. Le Client accepte que son utilisation de l'un quelconque de ce qui précède en vertu du présent Contrat respecte ces lois et règlements. Sur demande, Akamai fournira le numéro de classification de contrôle des exportations pour le ou les Services concernés, le cas échéant.

9.2 Export Control as to Customer Content. Customer shall comply with all applicable export control, re-export, import, and economic sanctions laws (including the U.S. Export Administration Regulations (EAR), the Office of Foreign Assets Control (OFAC) regulations, and other applicable export and sanctions regimes), and Customer represents that it is not located in, organized under, owned or controlled by persons in or who are citizens of, and will not permit access to or use of the Services from, any comprehensively sanctioned jurisdiction or by any person on applicable restricted party lists (e.g., OFAC SDN, BIS Entity/Denied/Unverified, EU/UK consolidated lists); Customer will not use the Services for any prohibited end use (including nuclear, missile, or chemical/biological weapons or prohibited military end uses/users) or submit ITAR-controlled or similarly restricted data. Customer remains responsible for determining and obtaining any authorizations for its specific use, destinations, and users and will not cause Akamai to violate any Applicable Laws; Akamai may immediately suspend or terminate the Services if it reasonably determines Customer's use may breach this Section 9 or violate Applicable Laws.	9.2 Contrôle des Exportations concernant le Contenu Client. Le Client se conformera à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations, de réexportation, d'importation et de sanctions économiques (y compris les U.S. Export Administration Regulations (EAR), les règlements de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et autres régimes applicables d'exportation et de sanctions), et le Client déclare qu'il n'est pas situé dans, constitué selon les lois de, détenu ou contrôlé par des personnes situées dans ou ressortissantes de, et qu'il ne permettra pas l'accès aux Services ou leur utilisation depuis, une juridiction soumise à des sanctions globales ni par une personne figurant sur les listes applicables de parties restreintes (par exemple, OFAC SDN, BIS Entity/Denied/Unverified, listes consolidées UE/Royaume-Uni) ; le Client n'utilisera pas les Services à des fins finales interdites (y compris des utilisations nucléaires, liées aux missiles, aux armes chimiques/biologiques ou des utilisations/utilisateurs militaires interdits) ni ne soumettra de données contrôlées par l'ITAR ou soumises à des restrictions similaires. Le Client demeure responsable de déterminer et d'obtenir toute autorisation nécessaire pour son utilisation spécifique, ses destinations et ses utilisateurs, et ne fera pas en sorte qu'Akamai enfreigne une quelconque Loi Applicable ; Akamai peut suspendre ou résilier immédiatement les Services si elle détermine raisonnablement que l'utilisation par le Client peut enfreindre la présente Section 9 ou les Lois Applicables.
10. Notice	10. Avis
All notices required or permitted under this Agreement must be in writing and addressed to the Party's notice contact listed in the Transaction Documents or at the Akamai Control Center. Notices shall be delivered by: (a) personal delivery; (b) a nationally recognized overnight courier; or (c) certified or registered mail (postage prepaid, return receipt requested). Notices are deemed given: (i) when delivered, if by personal delivery; (ii) on the next business day after deposit with an overnight courier, as evidenced by the courier's records; and (iii) on the third business day after deposit with the postal service, as shown by the postmark. Routine operational or service-related communications (including service updates, usage or billing notices, and security advisories) may be provided by in-product messaging, email to account contacts listed in the Akamai Control Center, or other electronic means customary for the Service and need not satisfy the requirements for legal notices in this Section 10. Each Party may update its notice contact or address by providing notice as set forth above. Nothing in this Section limits a Party's right to effect service of process by any method permitted by Applicable Law.	Tous les avis requis ou autorisés au titre du présent Contrat doivent être écrits et adressés au contact chargé des avis de la Partie indiqué dans les Documents Contractuels ou dans l'Akamai Control Center. Les avis seront remis par : (a) remise en main propre ; (b) service de messagerie de livraison le lendemain reconnu au niveau national ; ou (c) courrier certifié ou recommandé (port payé, avec demande d'accusé de réception). Les avis seront réputés donnés : (i) au moment de la remise, en cas de remise en main propre ; (ii) le jour ouvrable suivant le dépôt auprès d'un service de messagerie de livraison le lendemain, tel qu'attesté par les registres du transporteur ; et (iii) le troisième jour ouvrable suivant le dépôt auprès du service postal, tel qu'indiqué par le cachet de la poste. Les communications opérationnelles courantes ou liées au service (y compris les mises à jour de service, avis d'utilisation ou de facturation et avis de sécurité) peuvent être fournies par messagerie intégrée au produit, par courrier électronique aux contacts de compte indiqués dans l'Akamai Control Center ou par d'autres moyens électroniques habituels pour le Service, et n'ont pas à satisfaire aux exigences applicables aux avis juridiques de la présente Section 10. Chaque Partie peut mettre à jour son contact ou son adresse aux fins des avis en fournissant un avis conformément à ce qui précède. Rien dans la présente Section ne limite le droit d'une Partie de signifier un acte introductif d'instance par tout moyen autorisé par la Loi Applicable.
11. Force Majeure	11. Force Majeure
Neither Party will be liable for any delay or failure to perform its non-payment obligations to the extent caused by a Force Majeure Event, provided the affected Party gives written notice within five (5) days of awareness (with reasonable updates), uses commercially reasonable efforts to mitigate and resume performance as soon as practicable. "Force Majeure Event" means an event beyond the affected Party's reasonable control that could not have been prevented by	Aucune Partie ne sera responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de ses obligations autres que de paiement dans la mesure où il est causé par un Cas de Force Majeure, à condition que la Partie affectée donne un avis écrit dans les cinq (5) jours suivant la prise de connaissance (avec des mises à jour raisonnables) et déploie des efforts commercialement raisonnables pour atténuer les effets et reprendre l'exécution dès que possible en pratique. « Cas de

commercially reasonable precautions, including acts of God, natural disasters, epidemics or pandemics, acts of government, declared states of emergency, civil unrest, terrorism, war or military action (including actions affecting telecommunications infrastructure), labor disturbances not specific to the affected Party, disruption, degradation, or severance of undersea cables or other critical telecommunications infrastructure, widespread or systemic outages of internet backbone providers, DNS, or utilities, and material outages of third-party hosting providers not caused by the affected Party, but excluding (i) payment obligations, (ii) lack of funds, and (iii) failures arising from the affected Party's noncompliance with Applicable Law or its own security policies; the Parties agree that confidentiality, data protection, and use-restriction obligations remain in effect and are not excused except to the extent performance is rendered impossible; if a Force Majeure Event materially prevents use of a Service for more than thirty (30) consecutive days, either Party may terminate the affected Transaction Document upon written notice. This Section 11 applies to Direct Orders and may be leveraged by Akamai to excuse performance related to the Services specified in a Partner Order.	Force Majeure » désigne un événement échappant au contrôle raisonnable de la Partie affectée et qui n'aurait pas pu être évité par des précautions commercialement raisonnables, y compris les cas de force majeure, catastrophes naturelles, épidémies ou pandémies, actes de gouvernement, états d'urgence déclarés, troubles civils, terrorisme, guerre ou action militaire (y compris les actions affectant l'infrastructure de télécommunications), conflits du travail non propres à la Partie affectée, interruption, dégradation ou sectionnement de câbles sous-marins ou d'autres infrastructures de télécommunications critiques, pannes généralisées ou systémiques de fournisseurs de dorsale Internet, de DNS ou de services publics, et pannes substantielles de fournisseurs d'hébergement tiers non causées par la Partie affectée, mais à l'exclusion (i) des obligations de paiement, (ii) de l'insuffisance de fonds, et (iii) des défaillances résultant du non-respect par la Partie affectée de la Loi Applicable ou de ses propres politiques de sécurité ; les Parties conviennent que les obligations de confidentialité, de protection des données et de restriction d'utilisation demeurent en vigueur et ne sont pas excusées, sauf dans la mesure où leur exécution devient impossible ; si un Cas de Force Majeure empêche substantiellement l'utilisation d'un Service pendant plus de trente (30) jours consécutifs, chaque Partie peut résilier le Document Contractuel affecté sur avis écrit. La présente Section 11 s'applique aux Commandes Directes et peut être invoquée par Akamai pour excuser l'exécution relative aux Services spécifiés dans une Commande Partenaire.
12. Assignment	12. Cession
Customer may not assign, delegate, sublicense, or otherwise transfer this Agreement, any Transaction Document, or any rights or obligations hereunder, including without limitation the right to access and use the Services by operation of law, or otherwise (including in connection with any merger, consolidation, sale of equity or assets, change of control, or similar transaction), without Akamai's prior written consent, not to be unreasonably withheld. Akamai may assign this Agreement, in whole or in part, without restriction, including to an Affiliate or in connection with a merger, reorganization, change of control, or sale of equity, assets, or business, and may subcontract performance of the Services; provided that Akamai remains responsible for its subcontractors' compliance with this Agreement. Any attempted assignment in violation of this Section 12 is void and constitutes a material breach of this Agreement.	Le Client ne peut céder, déléguer, sous-licencier ni transférer autrement le présent Contrat, tout Document Contractuel ou tout droit ou obligation au titre des présentes, y compris, sans limitation, le droit d'accéder aux Services et de les utiliser par effet de la loi ou autrement (y compris dans le cadre de toute fusion, consolidation, vente de titres de participation ou d'actifs, changement de contrôle ou transaction similaire), sans le consentement écrit préalable d'Akamai, lequel ne sera pas refusé de manière déraisonnable. Akamai peut céder le présent Contrat, en tout ou partie, sans restriction, y compris à une Société Affiliée ou dans le cadre d'une fusion, réorganisation, changement de contrôle ou vente de titres de participation, d'actifs ou d'activité, et peut sous-traiter l'exécution des Services ; à condition qu'Akamai demeure responsable du respect du présent Contrat par ses sous-traitants. Toute tentative de cession contraire à la présente Section 12 est nulle et constitue un manquement substantiel au présent Contrat.
13. Successors in Interest	13. Ayants Cause
This Agreement is binding upon, and inures to the benefit of, each Party and its respective successors and permitted assigns, in each case only to the extent an assignment or transfer is permitted under this Agreement.	Le présent Contrat lie chaque Partie et ses ayants droit et cessionnaires autorisés respectifs, et leur bénéficie, dans chaque cas uniquement dans la mesure où une cession ou un transfert est autorisé en vertu du présent Contrat.
14. Governing Law, Jurisdiction, and Venue.	14. Droit Applicable, Juridiction et Compétence Territoriale.
This Agreement, and any dispute, claim, or controversy arising out of or relating to this Agreement or its subject matter or formation (including non-contractual disputes or claims), shall be governed by and construed in accordance with, and each Party irrevocably submits to the non-exclusive jurisdiction of the courts identified under, the following provisions, regardless of where any action or proceeding may	Le présent Contrat, ainsi que tout différend, réclamation ou controverse découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, ou se rapportant à son objet ou à sa formation (y compris les différends ou réclamations non contractuels), seront régis et interprétés conformément aux dispositions suivantes, et chaque Partie se soumet irrévocablement à la juridiction non exclusive des tribunaux identifiés ci-après, quel que soit le

be brought: (a) for Services provided in Europe, the Middle East, or Africa, the laws of England and Wales and the courts of London, England; (b) for Services provided in the Asia-Pacific region, the laws of Singapore and the courts of Singapore; or (c) for Services provided in the United States or any other region, the laws of the State of Delaware (without regard to any conflict-of-laws rules that would result in the application of the laws of another jurisdiction) and the state courts located in Suffolk County, Massachusetts, and the United States District Court for the District of Massachusetts. Customer waives any objection to venue or forum non conveniens with respect to the applicable courts. Notwithstanding any local laws to the contrary, the Parties agree that the governing language of this Agreement and all related documents, notices, and proceedings is English, and that the English-language version controls to the extent of any inconsistency with any translation. The Parties exclude application to this Agreement of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods. Each Party consents to service of process by nationally recognized overnight courier (or international equivalent) and by email to its notice address, in addition to any method permitted by Applicable Law.	lieu où une action ou procédure peut être introduite : (a) pour les Services fournis en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et les tribunaux de Londres, Angleterre ; (b) pour les Services fournis dans la région Asie-Pacifique, les lois de Singapour et les tribunaux de Singapour ; ou (c) pour les Services fournis aux États-Unis ou dans toute autre région, les lois de l'État du Delaware (sans égard à toute règle de conflit de lois qui entraînerait l'application des lois d'une autre juridiction) et les tribunaux d'État situés dans le comté de Suffolk, Massachusetts, ainsi que le United States District Court for the District of Massachusetts. Le Client renonce à toute objection relative à la compétence territoriale ou au forum non conveniens à l'égard des tribunaux applicables. Nonobstant toute loi locale contraire, les Parties conviennent que la langue faisant foi du présent Contrat et de tous les documents, avis et procédures connexes est l'anglais, et que la version en langue anglaise prévaut en cas d'incompatibilité avec toute traduction. Les Parties excluent l'application au présent Contrat de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Chaque Partie consent à la signification d'actes par service de messagerie de livraison le lendemain reconnu au niveau national (ou équivalent international) et par courrier électronique à son adresse d'avis, en plus de toute méthode autorisée par la Loi Applicable.
15. Integration; Purchase Orders; Updates to Referenced Policies	15. Intégralité de l'Accord ; Bons de Commande ; Mises à Jour des Politiques Référencées
This Agreement constitutes the entire agreement between the Parties with respect to the subject matter hereof and supersedes all prior and contemporaneous proposals, agreements, representations, and communications, whether oral or written. Each Party acknowledges that in entering into this Agreement it has not relied on any representation, warranty, or statement not expressly set forth in this Agreement. Except to the extent permitted hereunder, this Agreement may be amended only by a written document signed by Akamai and Customer, and no effect shall be given to any terms or conditions contained in or referenced by any Customer purchase order, confirmation, or similar document, which are hereby rejected and void.	Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant son objet et remplace toutes propositions, accords, déclarations et communications antérieurs et contemporains, qu'ils soient oraux ou écrits. Chaque Partie reconnaît qu'en concluant le présent Contrat, elle ne s'est fondée sur aucune déclaration, garantie ou affirmation qui n'est pas expressément énoncée dans le présent Contrat. Sauf dans la mesure autorisée aux présentes, le présent Contrat ne peut être modifié que par un document écrit signé par Akamai et le Client, et aucun effet ne sera donné aux conditions contenues dans, ou référencées par, tout bon de commande, confirmation ou document similaire du Client, lesquelles sont par les présentes rejetées et déclarées nulles.
16. Waiver; Remedies; Severability; Reformation	16. Renonciation ; Recours ; Divisibilité ; Réformation
No failure or delay by either Party in exercising any right or remedy under this Agreement shall constitute a waiver of such right or remedy. A waiver will be effective only if set forth in a written instrument signed by the waiving Party and only for the specific instance and purpose for which it is given. Except as expressly provided herein, all rights and remedies provided in this Agreement are cumulative and not exclusive of any rights or remedies provided by law or in equity. If any provision of this Agreement is held invalid or unenforceable, that provision shall be enforced to the maximum extent permissible, and the remaining provisions shall remain in full force and effect. The Parties further agree that any such invalid or unenforceable provision shall be deemed modified to the least extent necessary to make it valid and enforceable while preserving, to the greatest extent possible, the Parties' original intent, and that the essential purpose of this Agreement shall not be affected.	Aucun défaut ou retard de l'une ou l'autre Partie dans l'exercice d'un droit ou recours au titre du présent Contrat ne constituera une renonciation à ce droit ou recours. Une renonciation ne sera effective que si elle est énoncée dans un instrument écrit signé par la Partie qui renonce et uniquement pour l'instance et l'objet spécifiques pour lesquels elle est donnée. Sauf disposition expresse contraire aux présentes, tous les droits et recours prévus dans le présent Contrat sont cumulatifs et n'excluent aucun droit ou recours prévu par la loi ou en équité. Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera appliquée dans la mesure maximale permise, et les dispositions restantes demeureront pleinement en vigueur et de plein effet. Les Parties conviennent en outre que toute disposition invalide ou inapplicable sera réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide et applicable tout en préservant, dans la plus grande mesure possible, l'intention initiale des Parties, et que l'objectif essentiel du présent Contrat ne sera pas affecté.

17. Independent Contractors; No Authority; Responsibility for Personnel and Taxes	17. Entrepreneurs Indépendants ; Absence d'Autorité ; Responsabilité relative au Personnel et aux Taxes
The Parties are independent contractors. Nothing in this Agreement creates a partnership, franchise, joint venture, agency, fiduciary, or employment relationship between the parties. Neither Party has, and will not represent that it has, any authority to bind the other Party without the other Party's prior written consent. Each Party is solely responsible for the direction, control, and compensation of its employees and contractors, and for all taxes, withholdings, and benefits relating to such personnel.	Les Parties sont des entrepreneurs indépendants. Rien dans le présent Contrat ne crée une société de personnes, franchise, coentreprise, relation d'agence, relation fiduciaire ou relation de travail entre les parties. Aucune Partie n'a, et ne déclarera avoir, l'autorité de lier l'autre Partie sans le consentement écrit préalable de cette autre Partie. Chaque Partie est seule responsable de la direction, du contrôle et de la rémunération de ses employés et prestataires, ainsi que de toutes taxes, retenues et prestations relatives à ce personnel.
18. Survival	18. Survie
The following provisions shall survive expiration or termination of this Agreement or any Transaction Document for any reason: (a) accrued rights and obligations, including any right of action or claim arising from acts or omissions occurring prior to expiration or termination; (b) Sections 2.3, 2.5, 2.8, 2.10–2.14; (c) Section 3, solely with respect to breaches occurring prior to expiration or termination and obligations that by their nature continue; (d) Section 4, including all accrued and unpaid fees and the right to collect amounts owed; (e) Sections 5.1–5.3; (f) Sections 6.2–6.5; (g) Sections 7–10; (k) Sections 12–16; (l) Sections 18 and 19; (m) Section 20, to the extent required by mandatory Applicable Law; and (n) any other provision that by its express terms or by its nature is intended to survive.	Les dispositions suivantes survivront à l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat ou de tout Document Contractuel, pour quelque motif que ce soit : (a) les droits et obligations acquis, y compris tout droit d'action ou réclamation découlant d'actes ou omissions survenus avant l'expiration ou la résiliation ; (b) les Sections 2.3, 2.5, 2.8, 2.10–2.14 ; (c) la Section 3, uniquement en ce qui concerne les manquements survenus avant l'expiration ou la résiliation et les obligations qui, par leur nature, continuent ; (d) la Section 4, y compris tous les frais acquis et impayés et le droit de recouvrer les montants dus ; (e) les Sections 5.1–5.3 ; (f) les Sections 6.2–6.5 ; (g) les Sections 7–10 ; (k) les Sections 12–16 ; (l) les Sections 18 et 19 ; (m) la Section 20, dans la mesure requise par la Loi Applicable impérative ; et (n) toute autre disposition qui, par ses termes exprès ou par sa nature, est destinée à survivre.
19. Non-North American Services; Global Terms.	19. Services Hors Amérique du Nord ; Conditions Globales.
19.1 Non-North American Services. The Parties hereby acknowledge and agree: (a) ATI shall only be obligated to and shall only provide the North American Services, (b) Akamai Switzerland shall only be obligated to and shall only provide the Non-North American Services, and (c) in both cases the provisions of such Services and any liabilities for failure to provide such Services shall be the sole obligation of the providing Akamai entity. Any Transaction Documents signed by ATI, Akamai Switzerland, and Customer shall be two, separate and independent, two-party agreements, one between ATI and Customer, and one between Akamai Switzerland and Customer. The obligations of ATI and Akamai Switzerland under the Transaction Documents and this Agreement will be separate and not joint, and neither ATI nor Akamai Switzerland shall be responsible for the Services that the other is obligated to provide. Further, ATI shall only be entitled to compensation for the provision of the North American Services and Akamai Switzerland shall only be entitled to compensation for the provision of the Non-North American Services. However, the Parties acknowledge that for convenience, ATI shall serve as the billing and collections agent for both the North American Services and Non-North American Services, which will be separately identified but billed as part of the same invoice.	19.1 Services Hors Amérique du Nord. Les Parties reconnaissent et conviennent par les présentes que : (a) ATI ne sera tenue de fournir que les Services d'Amérique du Nord et ne fournira que ceux-ci, (b) Akamai Suisse ne sera tenue de fournir que les Services Hors Amérique du Nord et ne fournira que ceux-ci, et (c) dans les deux cas, la fourniture de ces Services et toute responsabilité pour défaut de fourniture de ces Services relèveront de l'obligation exclusive de l'entité Akamai qui les fournit. Tout Document Contractuel signé par ATI, Akamai Suisse et le Client constituera deux accords distincts et indépendants, bilatéraux, l'un entre ATI et le Client, et l'autre entre Akamai Suisse et le Client. Les obligations d'ATI et d'Akamai Suisse au titre des Documents Contractuels et du présent Contrat seront séparées et non conjointes, et ni ATI ni Akamai Suisse ne sera responsable des Services que l'autre est tenue de fournir. En outre, ATI n'aura droit à rémunération que pour la fourniture des Services d'Amérique du Nord et Akamai Suisse n'aura droit à rémunération que pour la fourniture des Services Hors Amérique du Nord. Toutefois, les Parties reconnaissent que, par commodité, ATI servira d'agent de facturation et de recouvrement pour les Services d'Amérique du Nord et les Services Hors Amérique du Nord, lesquels seront identifiés séparément mais facturés dans le cadre de la même facture.
19.2 Global Terms. This Agreement governs all Transaction Documents provided to Customer worldwide. If Customer is located outside of the United States and a country-specific appendix for Customer's country is posted at https://www.akamai.com/legal/terms-and-conditions (the "International Terms Page"), the then-current appendix	19.2 Conditions Globales. Le présent Contrat régit tous les Documents Contractuels fournis au Client dans le monde entier. Si le Client est situé en dehors des États-Unis et qu'une annexe propre au pays du Client est publiée à l'adresse https://www.akamai.com/legal/terms-and-conditions (la « Page des Conditions Internationales »),

applies and supplements or replaces certain sections of this Agreement, to the extent applicable. If Customer is located outside of the United States but no country-specific appendix for Customer's country is posted on the International Terms Page, no international terms apply, and the terms of this Agreement govern without modification. To the extent of any conflict between an applicable country-specific appendix and this Agreement, the country-specific appendix will control. Akamai may update the International Terms Page, but will not materially degrade the core functionality, security, or support of the Services during the current Term. The English-language version of the International Terms Page controls unless a translation is required by Applicable Law.	l'annexe alors en vigueur s'applique et complète ou remplace certaines sections du présent Contrat, dans la mesure applicable. Si le Client est situé en dehors des États-Unis mais qu'aucune annexe propre au pays du Client n'est publiée sur la Page des Conditions Internationales, aucune condition internationale ne s'applique, et les conditions du présent Contrat régissent sans modification. En cas de conflit entre une annexe propre à un pays applicable et le présent Contrat, l'annexe propre au pays prévaudra. Akamai peut mettre à jour la Page des Conditions Internationales, mais ne dégradera pas de manière substantielle la fonctionnalité essentielle, la sécurité ou l'assistance des Services pendant la Durée en cours. La version en langue anglaise de la Page des Conditions Internationales prévaut, sauf si une traduction est requise par la Loi Applicable.
20. Consumer Customers. This Section 20 applies only where Customer is a natural person acting primarily for personal purposes who registers for Services through Akamai's online self-service channels ("Consumer Customer"), and prevails over any conflicting provision of this Agreement. Consumer Customer represents that Consumer Customer is at least eighteen (18) years of age and has the legal capacity to enter into this Agreement. Consumer Customer authorizes Akamai to charge the payment method on file on a recurring basis for applicable fees; if a charge fails, Akamai will provide notice and at least a seven (7) day grace period before suspending Services. Akamai will clearly disclose auto-renewal terms before Consumer Customer's initial purchase and will provide an online cancellation mechanism. If Akamai increases fees under Section 4.5, Consumer Customer may terminate the affected Services without penalty before the increase takes effect. The warranty disclaimers, limitations of liability, fee acceleration, and forum selection provisions of this Agreement shall not be construed to exclude or limit any non-waivable rights Consumer Customer may have under mandatory consumer protection laws of Consumer Customer's jurisdiction. Where Applicable Law grants Consumer Customer a right of withdrawal from a distance contract, that right applies in accordance with such law.	20. Clients Consommateurs. La présente Section 20 s'applique uniquement lorsque le Client est une personne physique agissant principalement à des fins personnelles qui s'inscrit aux Services par l'intermédiaire des canaux en libre-service en ligne d'Akamai (« Client Consommateur »), et prévaut sur toute disposition contraire du présent Contrat. Le Client Consommateur déclare qu'il est âgé d'au moins dix-huit (18) ans et dispose de la capacité juridique pour conclure le présent Contrat. Le Client Consommateur autorise Akamai à débiter de manière récurrente le moyen de paiement enregistré pour les frais applicables ; en cas d'échec d'un débit, Akamai fournira un avis et un délai de grâce d'au moins sept (7) jours avant de suspendre les Services. Akamai divulguera clairement les conditions de renouvellement automatique avant l'achat initial du Client Consommateur et fournira un mécanisme de résiliation en ligne. Si Akamai augmente les frais au titre de la Section 4.5, le Client Consommateur peut résilier les Services affectés sans pénalité avant que l'augmentation ne prenne effet. Les exclusions de garantie, limitations de responsabilité, dispositions relatives à l'exigibilité anticipée des frais et dispositions relatives au choix du for du présent Contrat ne seront pas interprétées comme excluant ou limitant les droits auxquels le Client Consommateur ne peut renoncer en vertu des lois impératives de protection des consommateurs de la juridiction du Client Consommateur. Lorsque la Loi Applicable accorde au Client Consommateur un droit de rétractation d'un contrat à distance, ce droit s'applique conformément à cette loi.